

CCAS D'ELNE

NOTE SYNTHETIQUE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

L'article 107 de la loi NOTRe prévoit des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation.

COMPTE ADMINISTRATIF 2024 :

Le compte administratif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes réalisées sur l'année 2024. Il doit être voté avant le 30 juin de l'année suivante à laquelle il se rapporte. Par cet acte, le Président, ordonnateur présente un bilan de l'année écoulée.

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent du CCAS.

A la clôture de l'exercice 2024, le compte administratif (CA) du budget principal fait apparaître un résultat global de 281 231,55 € se décomposant comme suit :

Résultat de clôture de fonctionnement : 18 025,60 €
Résultat de clôture d'investissement : 257 804,56 €
Résultat cumulé : 275 830,16 €

	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT		TOTAL	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
Résultat reporté		25 761,44		255 470,11		281 231,55
Opération de l'exercice	455 985,40	448 249,56	7 024,08	9 358,53	463 009,48	457 608,09
TOTAUX	455 985,40	474 011,00	7 024,08	264 828,64	463 009,48	738 839,64
RESULTAT DEFINITIF		18 025,60		257 804,56		275 830,16

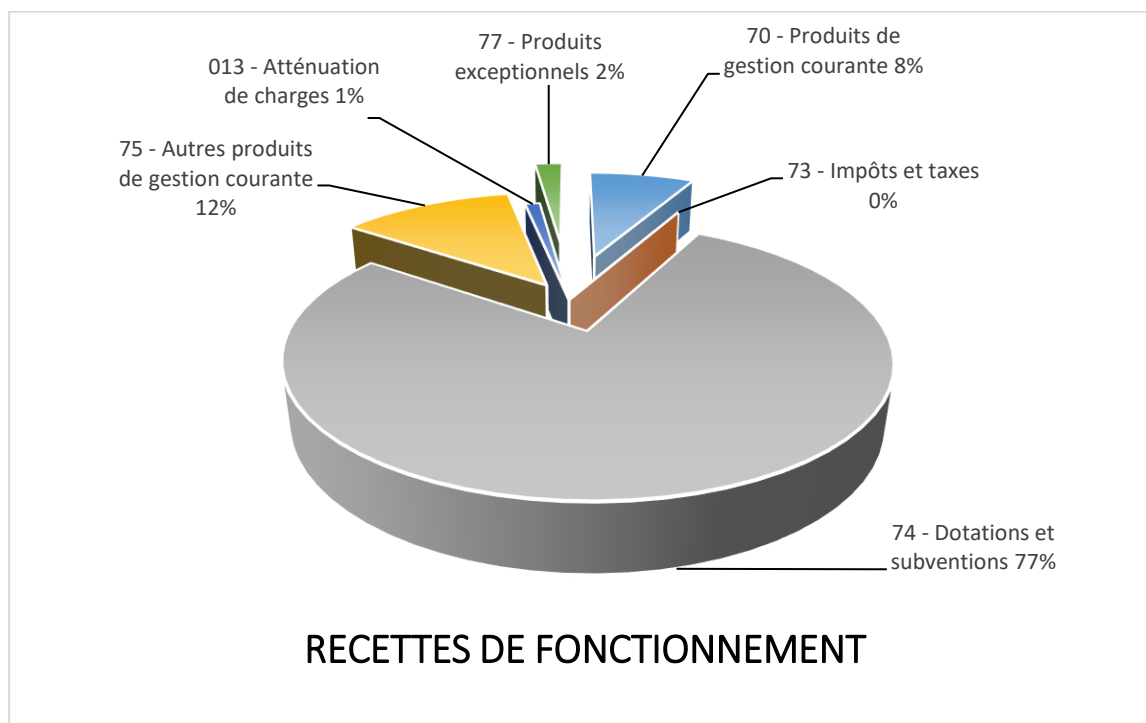
I) La section de fonctionnement

Le budget de fonctionnement permet au CCAS d'assurer le quotidien. Cette section regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services.

a) Les Recettes

Les recettes de fonctionnement de l'exercice se sont élevées à 474 011,00 €.
Elles se répartissent comme suit :

RECETTES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024	% Réalisation
70	Produit de gestion courante	35 160,00	36 031,00	
73	Impôts et taxes	-	-	
74	Dotations et subventions	383 690,00	346 016,67	
75	Autres produits de gestion courante	49 113,56	54 903,85	
013	Atténuation de charges	3 000,00	3 703,90	
77	Produits exceptionnels	0,00	7 594,14	
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		470 963,56	448 249,74	95,177%
002	Excédent antérieur reporté	25 761,44	25 761,44	
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		496 725,00	474 011,00	99,430%



Chapitre 013 : il comprend notamment les remboursements de rémunération suite aux arrêts maladie et accidents de travail.

Chapitre 70 : il concerne les produits des services et des ventes diverses. Les principales ressources de ce chapitre pour le CCAS sont les redevances des téléalarmes.

Chapitre 73 : il concerne essentiellement la fiscalité. Le CCAS n'est pas concerné.

Chapitre 74 : il concerne les dotations de l'Etat et les subventions. Le CCAS perçoit des subventions de la Commune, de la Région, du Conseil Départemental, de l'Agence de Service et de Paiement et de la CAF essentiellement liées à son Espace Socio-Culturel.

Chapitre 75 : il concerne les autres produits de gestion courante essentiellement constitués des revenus des loyers, des redevances des jardins ouvriers et des fermages.

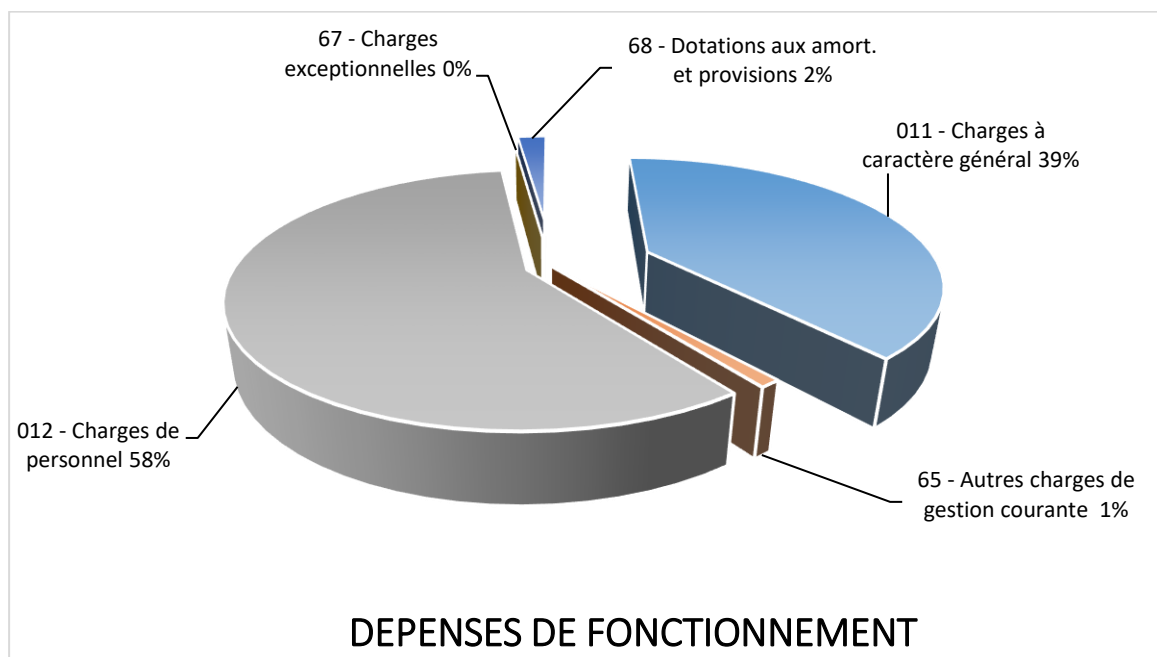
Chapitre 77 : ce chapitre est essentiellement alimenté par des remboursements exceptionnels ou des recouvrements de non-valeurs.

b) Les Dépenses

Les dépenses de fonctionnement de l'exercice se sont élevées à 455 985,40 €.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		BP 2024	CA 2024	% Réalisation
011	Charges à caractère général	204 969,44	176 747,15	
012	Charges de personnel	278 348,09	267 105,36	
65	Autres charges de gestion courante	4 010,00	3 627,78	
66	Charges financières	-	-	
67	Charges exceptionnelles	1 000,00	107,64	
68	Dotations aux amort. et provisions	8 397,47	8 397,47	
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE L'EXERCICE		496 725,00	455 985,40	91,80%
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		496 725,00	455 985,40	91,80%



Chapitre 011 : il s'agit des dépenses à caractère général pour le fonctionnement du CCAS : eau, électricité, fournitures, travaux d'entretien bâtiments, assurances, téléalarmes...

Chapitre 012 : ce chapitre regroupe toutes les dépenses de personnel.

Chapitre 65 : il s'agit des mises en non-valeur et des secours exceptionnels.

Chapitre 66 : ce chapitre comprend les remboursements des intérêts de la dette. A ce jour le CCAS n'a aucun emprunt en cours.

II) La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets du CCAS. Elle regroupe toutes les dépenses impactant la valeur ou la consistance du patrimoine du CCAS. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, matériel, informatique, véhicules ou biens immobiliers et des travaux sur des structures existantes ou en cours de création. En recettes, en plus de l'autofinancement, cela comprend les subventions d'investissements perçues en lien avec les projets d'investissement retenus.

a) Les Recettes

Les recettes d'investissement de l'exercice se sont élevées à 264 828,64 €.

Elles se répartissent comme suit :

RECETTES D'INVESTISSEMENT		BP 2024	CA 2024	% Réalisation
021	Virement section de fonctionnement	-	-	
10222	FCTVA	961,00	961,06	
13	Subventions	-	-	
1641	Emprunts en cours	-	-	
27	Autres immobilisations financières	1 300,00	-	
040	Opérations d'ordre	8 397,47	8 397,47	
TOTAL DES RECETTES DE L'EXERCICE		10 658,47	9 358,53	87,80%
002	Excédent antérieur reporté	255 470,11	255 470,11	
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		266 128,58	264 828,64	99,51%

b) Les Dépenses

Les dépenses d'investissement de l'exercice se sont élevées à 7 024,08 €.

Elles se répartissent comme suit :

DEPENSES D'INVESTISSEMENT		BP 2023	CA 2023	% Réalisation
022	Dépenses imprévues	-	-	
16	Remboursement capital d'emprunts	-	-	
20	Etudes	1 500,00	-	
21	Achats et aménagements	163 328,58	7 024,08	
23	Travaux	100 000,00	-	
27	Autres immobilisations financières	1 300,00	-	
TOTAL DES DEPENSES DE L'EXERCICE		266 128,58	7 024,08	2,64%
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		266 128,58	7 024,08	2,64%

CCAS D'ELNE

NOTE SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article 107 de la loi NOTRe prévoit des dispositions relatives à la transparence et la responsabilité financières des collectivités territoriales. L'article L 2313-1 du CGCT prévoit qu'une « présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif, afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux ». Cette note répond à cette obligation.

BUDGET PRIMITIF 2025 :

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour une année. Par cet acte, l'ordonnateur (le Président) est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1^{er} janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget primitif 2025, reprend globalement les orientations proposées par le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) du 11 mars 2025.

Le budget d'une commune, ou d'un établissement public, se présente en deux parties distinctes, une section de fonctionnement et une section d'investissement.

Il est à rappeler que le principe de prudence budgétaire invite à ce qu'au budget :

- Les dépenses soient estimées à leur montant maximum, soit entendues comme un plafond.
- Les recettes prévisionnelles soient estimées à minima, soit entendues comme un plancher.

Le budget primitif 2025 du CCAS est de 718 133,80 € dont 449 411,71 € pour le fonctionnement et 268 722,09 € pour l'investissement.

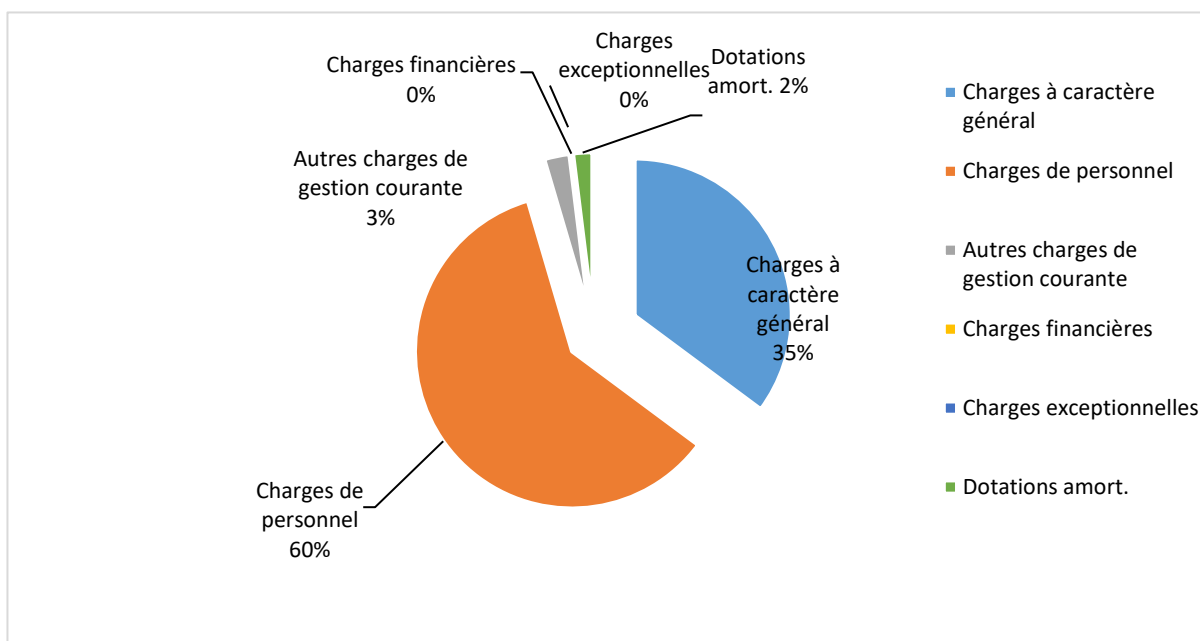
a) La section de fonctionnement

La section de fonctionnement permet d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent de l'ensemble des services du CCAS.

La section de fonctionnement pour l'exercice 2025 s'équilibre à 449 411,71 €. Les prévisions budgétaires se répartissent de la façon suivante (arrondi à l'euro entier) :

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
Charges à caractère général	155 664	Atténuation de charges	-
Charges de personnel	272 350	Produits des services du domaine	34 000
Autres charges de gestion courantes	11 615	Dotations et participations	327 652
Charges financières	-	Autres produits de gestion courante	52 390
Charges exceptionnelles	1 000	Produits financiers	-
Dotations aux amortissements	8 782	Produits exceptionnels	3 000
		Reprises provisions	14 344
		Excédent reporté	18 025
Total dépenses de fonctionnement	449 411	Total recettes fonctionnement	449 411

Dépenses de fonctionnement – Prévisions

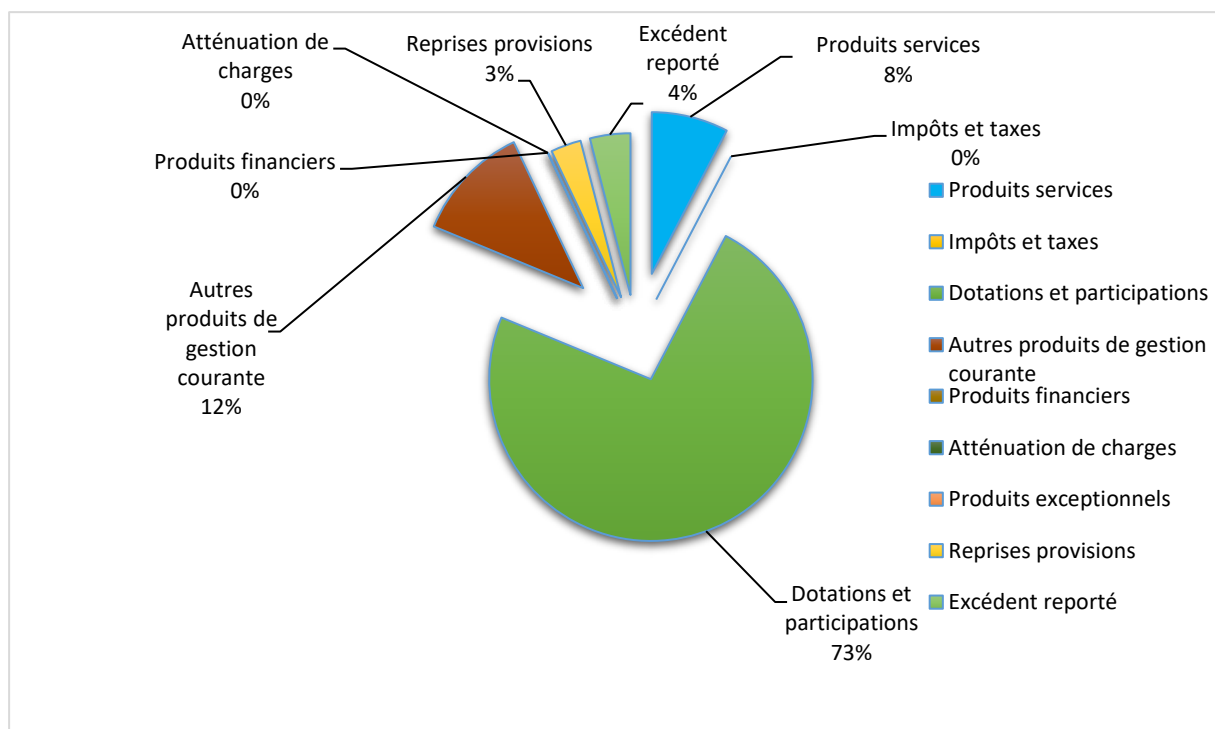


Effectif du CCAS :

Les effectifs du CCAS se répartissent comme suit :

- Agent titulaire :
Catégorie C : 3 agents
Catégorie A : 1 agent
- Agent non titulaire :
Catégorie C : 3 agents

Recettes de fonctionnement – Prévisions



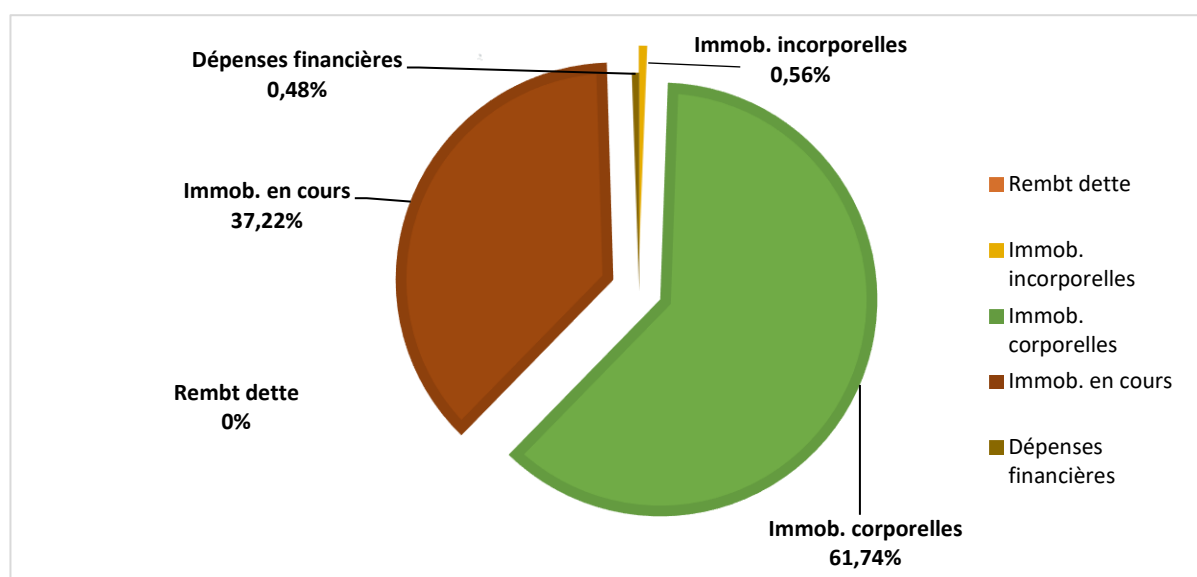
b) La section d'investissement

La section d'investissement présente les programmes d'investissements nouveaux ou en cours. Elle retrace les dépenses et les recettes ponctuelles qui modifient de façon durable la valeur du patrimoine.

La section d'investissement pour l'exercice 2025 s'équilibre à 268 722,09 €. Les prévisions budgétaires sont réparties de la façon suivante (arrondi à l'euro entier) :

Libellé	Dépenses	Libellé	Recettes
Remboursement de la dette	-	Dotations, fonds divers et réserves	835
Immobilisations incorporelles	1 500	Equipement	-
Immobilisations corporelles (dont RAR N-1)	165 922	Recettes financières (Rembt prêt)	1 300
Immobilisations en cours	100 000	Dotations aux amortissements	8 782
Dépenses financières (Prêt)	1 300	Excédent reporté	257 805
Total dépenses d'investissement	268 722	Total recettes d'investissement	268 722

Dépenses d'investissement – Prévisions



Les principaux projets pour l'année 2025 :

- Renouvellement du parc informatique,

Le CCAS ne prévoit pas de gros travaux si ce n'est les dépenses courantes d'investissement pour maintenir les biens en bon état.

Le CCAS n'a pas d'emprunt en cours.

Recettes d'investissement – Prévisions

